

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 28 novembre 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Naturalisations – Nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois – Procédure et organisation communale

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois du 19 décembre 2017 (nLDCV), la Municipalité a défini la procédure et l'organisation interne permettant de répondre aux nouvelles exigences fédérales et cantonales.

Dorénavant, les candidats doivent déposer leur dossier directement au Service de la population du Canton (SPOP), à Lausanne, et non plus au Greffe municipal comme précédemment. Le SPOP examine si certaines conditions matérielles sont remplies (10 ans de résidence en Suisse ; permis C valable ; 2 ans de séjour dans le Canton (dont l'année précédant la demande) ; niveau de français (A2 à l'écrit et B1 à l'oral) ; pas d'aide sociale perçue dans les 3 ans précédant la demande ; casier judiciaire informatique VOSTRA vierge), puis, si tel est le cas, transmet le dossier à la commune de résidence qui est chargée de faire passer le test de connaissances élémentaires et d'évaluer l'intégration et la familiarisation avec les conditions de vie en Suisse, ainsi que le respect de l'ordre public (impôts, etc.).

La nouvelle législation accorde une certaine latitude aux Autorités quant au choix de certaines spécificités de la procédure locale.

Après avoir analysé les différentes variantes possibles et comparé les pratiques des communes de l'Ouest lausannois, la Municipalité a pris les décisions suivantes :

- elle renonce à imposer une durée de séjour d'un an minimum sur son territoire ;
- le test de connaissances élémentaires est effectué par écrit, au moyen d'un questionnaire à choix multiples (QCM), et son organisation est confiée au Greffe municipal (les requérants ayant suivi leur scolarité obligatoire en Suisse en sont dispensés) ;
- la Police de l'Ouest lausannois assure le rôle d'Autorité d'enquête (collecte des informations), comme précédemment ;
- le Syndic est désigné comme Autorité déléguée (tâches d'instruction et supervision de l'évaluation effectuée par la Police de l'Ouest lausannois et le Greffe municipal) ;
- Les émoluments sont fixés à Fr. 300.- pour une demande de naturalisation individuelle et à Fr. 400.- pour une demande de naturalisation familiale ;
- le Greffe municipal est chargé de proposer un entretien individuel aux candidats afin de les soutenir et les conseiller dans leur démarche pour l'obtention du droit de cité.

Concernant la Commission de naturalisation, la Municipalité a examiné les différentes alternatives prévues par la nouvelle loi et cherché à conserver un rôle pour les membres de cette Commission. Malheureusement, la nouvelle réglementation ne permet pas d'attribuer à une commission du Conseil communal une fonction similaire à celle qu'elle a exercée jusqu'à ce jour. En effet, seul un rôle « alibi » aurait pu lui être confié, tel que la lecture des questions et des réponses à choix du test de connaissances. Dès lors, à l'instar de toutes les autres communes du District, la Municipalité a renoncé à maintenir une Commission de naturalisation. Elle tient toutefois à exprimer ses vifs remerciements

à ses membres pour leur engagement et leur précieux concours durant toutes ces années.

Plus d'informations : <https://www.ecublens.ch/services/administration/naturalisation>.

2) Géoportail d'Ecublens disponible sur internet

Le géoportail de la Ville d'Ecublens est en ligne depuis le 11 novembre 2019, offrant la possibilité de consulter et d'imprimer les données du Système d'information du territoire. Il est disponible sur notre site web ou directement à l'adresse suivante : map.ecublens.ch. Il regroupe de nombreuses informations géographiques de l'Administration communale, comme les places de jeux, les plans d'affectation, le classement des arbres, les servitudes ainsi que certaines données cantonales ou fédérales (par exemple : cadastre, zone de protection des eaux, orthophoto).

Le géoportail de la Commune d'Ecublens, [map.ecublens](http://map.ecublens.ch), permet par exemple de :

- consulter les données des administrations publiques ;
- rechercher une adresse, une parcelle ou un bâtiment ;
- connaître le propriétaire d'une parcelle ;
- créer vos propres cartes avec des annotations, les imprimer ou les transmettre en format pdf ;
- naviguer avec l'outil Google Street View.

Les données consultables par le public sur le guichet cartographique sont regroupées dans différents thèmes. Le contenu des thèmes est détaillé ci-dessous :

Patrimoine – mobilier

- places de jeux ;
- fontaines ;
- propriétés communales.

Population – activités

- gérances.

Servitudes

- servitudes – mentions.

Réseaux

- éclairage public ;
- assainissement (réseau d'évacuation).

Mobilité

- parking ;
- transport public ;
- mobilité douce ;
- zone 30 km/h.

Environnement

- classement des arbres ;
- ecopoints ;
- potentiel solaire ;
- protection des eaux.

Aménagement

- recensement architectural ;
- surface d'assolement ;
- zone de sensibilité au bruit ;
- limite de construction.

Fond de carte

- adresse ;
- bâtiment projeté ;
- nom des rues ;
- cadastre ;
- fond de plan ;
- orthophoto.

Remarques

Toutes les données figurant sur ce guichet cartographique ont été établies sur la base de données qui n'ont pas été systématiquement vérifiées et jouissent d'aucune présomption d'exactitude. Elles ne sauraient, par conséquent, engager la responsabilité de la Commune d'Ecublens de quelque manière que ce soit.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des travaux, gestionnaire du Système d'Information du Territoire (SIT), par mail à l'adresse travaux@ecublens.ch.

3) Décompte de clôture – Préavis n° 2018/02 – Réaménagement de la place de jeux des Esserts – Demande de crédit de construction

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des travaux adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 440.5010.132.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2018/02	Fr.	149'000.00
Montant total des dépenses	Fr.	<u>149'740.46</u>
Plus-value de dépenses	Fr.	<u>740.46</u>
Participation de tiers	Fr.	0.00
Subvention	Fr.	7'315.00

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis. Le dépassement de Fr. 740.46 du crédit accordé par le Conseil communal est conforme aux compétences conférées à la Municipalité par la disposition n° 4 du préavis n° 2016/16 « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021 ».

4) Décompte de clôture – Préavis n° 2018/03 – Réfection des terrains de sports extérieurs des Esserts – Demande de crédit de construction

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des travaux adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 170.5060.324.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2018/03	Fr.	322'000.00
Montant total des dépenses	Fr.	<u>262'091.85</u>
Moins-value de dépenses	Fr.	<u>59'908.15</u>
Participation de tiers	Fr.	0.00
Subvention	Fr.	- 34'807.00

L'importance de la moins-value de dépenses est due au fait que la plupart des travaux ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

5) Bourse solaire participative de Renens – Soutien de la Ville d'Ecublens

La Ville d'Ecublens a décidé de soutenir la Bourse solaire participative d'une ville voisine dont le but est de généraliser la production d'énergie photovoltaïque.

La Bourse solaire est un programme original mené par la Ville de Renens en vue d'accélérer le développement des installations photovoltaïques sur le domaine privé. Il consiste à rendre possible plus facilement et plus rapidement leur construction sur des bâtiments de grandes envergures (surface >400 m²) implantés sur le territoire de Renens.

Concrètement, la Bourse solaire a permis de récolter, sur un court laps de temps (moins de deux mois), les fonds nécessaires pour un projet, par le biais d'un financement participatif (dons). Pour son premier projet, c'est le site de la Fondation Les Baumettes, site emblématique, abritant sous son toit, un établissement médico-social, un centre d'accueil temporaire, des logements protégés et une garderie, qui a été choisi.

La Municipalité d'Ecublens a décidé de participer financièrement, afin de soutenir ce projet novateur, pour un montant de Fr. 5'000.-. En contrepartie, un arbre sera planté à proximité du bâtiment de la Fondation Les Baumettes. Le compte n° 302.3656 "Subventions à des associations ou fondations" a été créé par le Service des finances afin que cette somme y soit imputée. Etant donné qu'aucun montant n'a été prévu au budget 2019, cette dépense sera financée dans le cadre de la disposition n° 3.2 « Autorisation générale d'engager des dépenses ordinaires non prévues au budget » du préavis n° 2016/16 « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021 ».

A l'issue du délai de la récolte des Fr. 78'500.- nécessaires à la construction de cette première centrale photovoltaïque, plus de Fr. 85'000.- ont été versés. La première installation issue de la bourse solaire participative pourra ainsi voir le jour. La mise en service de l'installation est prévue au printemps prochain.

6) Réponse à l'intervention de Mme la Conseillère communale Alice Krug au sujet de la place de jeux des Esserts lors du Conseil communal du 3 octobre 2019

Renseignements pris auprès du fournisseur, l'entreprise a répondu que le panneau de grimpe posé avait une erreur de conception. Dès lors, il va prochainement être remplacé par un panneau conforme posé gratuitement par le fournisseur.

7) Réponse à la question de M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt relative aux panneaux de mise à ban des parcelles communales

Lors de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2019, M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt a informé la Municipalité que « les fameux panneaux d'interdiction d'accès en dehors de certaines heures aux parcs publics ont systématiquement été tous vandalisés. Un scotch blanc a été apposé pour cacher une zone de texte ».

Depuis 2004, la procédure pour la mise à ban relative au passage et stationnement abusifs sur les fonds privés précise que le montant de l'amende ne doit plus être mentionné sur les panneaux. Malheureusement, lors de leur installation sur les parcelles communales en 2016, le texte mentionnant le montant de l'amende n'a pas été corrigé par le fournisseur lors de la fabrication, et ce malgré une demande de la Municipalité. Cela n'a également pas été relevé au moment de la pose et n'a donc pas pu être corrigé.

Au mois de juin 2019, la Polouest est ainsi intervenue auprès des services communaux pour faire masquer le montant de l'amende et, ainsi, être conforme aux dispositions énoncées dans la loi sur les sentences municipales. Un scotch blanc a été posé, masquant le montant de l'amende. Cette façon de procéder est conforme à ladite disposition.

8) Réponse à la question de M. le Conseiller Christophe Cartier au sujet des travaux encore en cours à l'arrêt de bus Croset Parc, sur la route du Bois

Lors du Conseil communal du 3 octobre 2019, M. le Conseiller Christophe Cartier s'est étonné que les travaux n'avançaient plus depuis quelques temps.

Effectivement, le Service des travaux a connu diverses difficultés de suivi et de gestion de ce chantier par l'entreprise mandatée pour ce travail, en particulier la commande des éléments préfabriqués qui a pris plus de temps que prévu initialement.

Après plusieurs échanges, notamment avec la direction de l'entreprise mandatée, les travaux de l'arrêt de bus Croset Parc ont été finalisés en octobre 2019. L'arrêt de bus est maintenant parfaitement opérationnel.

9) Rencontre Municipalité-Entreprises

Le mercredi 2 octobre 2019 a eu lieu la rencontre Municipalité-Entreprises d'Ecublens. Cette soirée s'est déroulée dans les locaux de l'entreprise LEMO SA et a réuni plus de 120 personnes. Outre les services proposés aux entreprises par notre administration, Lausanne-Région a mis en évidence l'ensemble de ses prestations destinées aux entreprises. LEMO SA, leader mondial dans le secteur des connecteurs, a ensuite présenté son activité et proposé une visite de l'usine qui a permis aux invités de se rendre compte de la grandeur des installations et la complexité d'une production « high tech » des produits. La soirée s'est terminée par un apéritif facilitant le réseautage entre les entreprises présentes.

10) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

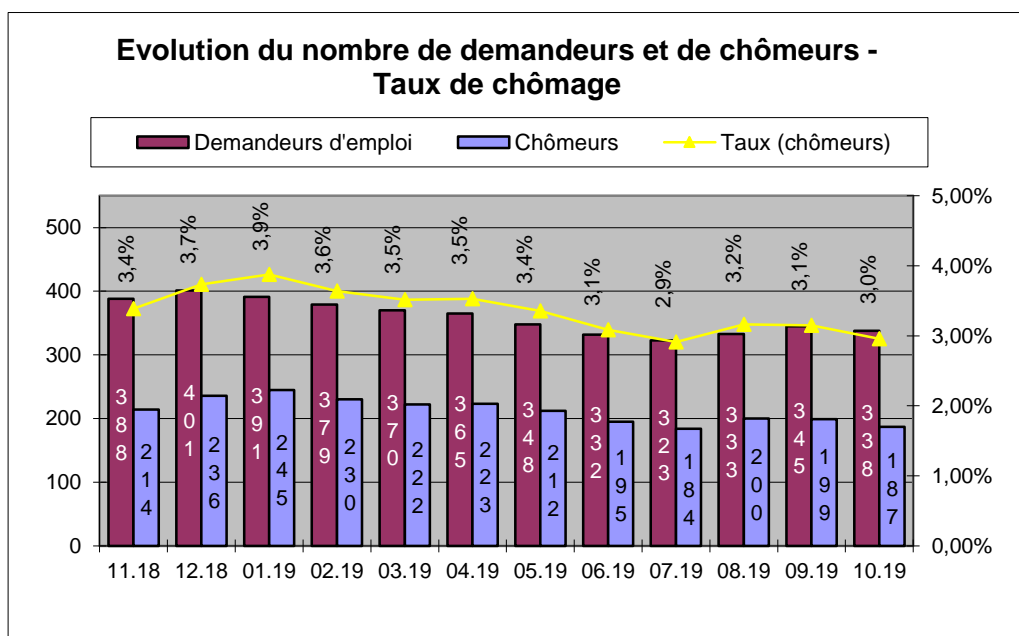
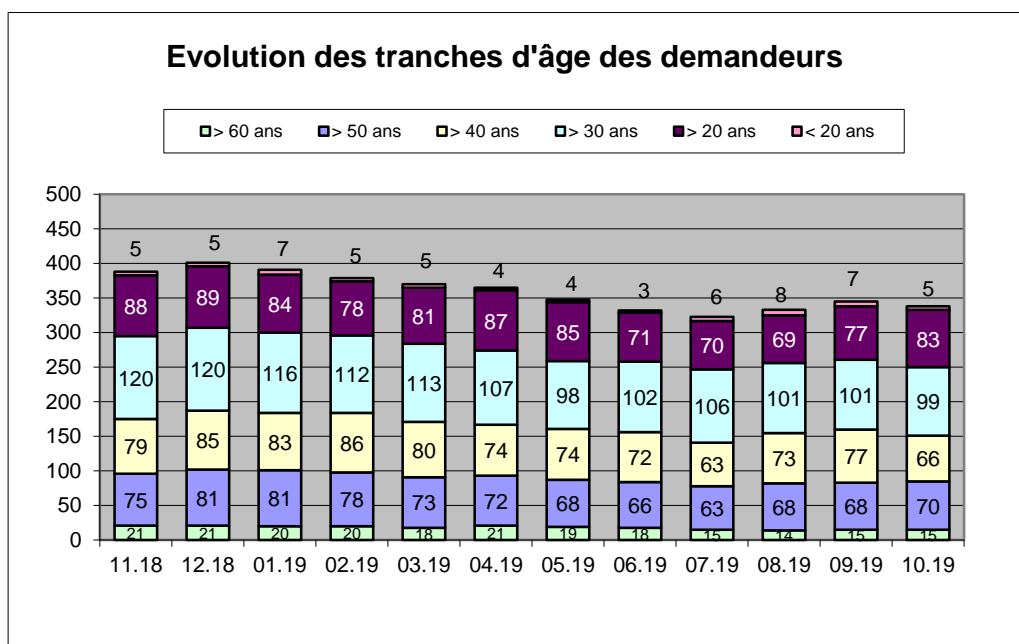
Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et qui est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP (y compris les chômeurs).

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante : <https://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/statistiques-du-chomage/>

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



11) Chiffre communal de la population

Situation au 31 octobre 2019 : **13'429 habitants** (13'008 au 31 octobre 2018).

La Municipalité